

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 24 mars 2010
(Article L. 47 et R. 121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille dix, le 24 mars à 21 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de convocation : 17/03/2010

Nombres de membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 13

Monsieur le Maire : Jean-Claude LANDET,
Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice : BOULANGER Jocelyne, CASES Françoise, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, DUBAC Gérard, GERS Henri, GONCALVES Michel, MAZAS Christian, PEZ Andrée, POUNT-BISET Pierre, COLLAO Hélène, ESCACH Magali

Pouvoirs :

Mme SIMON Béatrice / Mme CASES Françoise
Mme COMBELLES Sylvie / Mr MAZAS Christian

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Election du secrétaire de séance : Mr DERS Jean Jacques

Pour : M. CAZAUX, GERS, LANDET, POUNT BISET, COLLAO, ESCACH, PEZ
Contre : M. DUBAC, MAZAS, SIMON, COMBELLES, GONCALVES, CASES, BOULANGER
Abs. : M. DERS

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu du conseil municipal de la séance du 27/11/2009

M. MAZAS : demande, point 8/ relatif à la cession des espaces communs du lotissement « En Souleilla », que soit supprimé le paragraphe suivant : « Le notaire ayant considéré que Mr le Maire était mandaté par une délibération antérieure portant sur le classement dans la voirie communale de chemins privés de la commune, or ces délibérations n'étant pas de portée générale et mentionnant toutes, les noms des chemins concernés et les différentes parcelles constitutives, il convient de délibérer sur cette cession, et de mandater Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié. »

En effet ce paragraphe ne retrace pas les propos qui ont été tenus lors de la séance.

Mr le Maire propose de supprimer ce paragraphe.

Approbation du CR du 27/11/2009

Pour : M. DUBAC, CASES, SIMON, BOULANGER, MAZAS, COMBELLES, ESCACH, COLLAO, GERS, LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS,
Abs : M. GONCALVES.

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 27/11/2009 est approuvé

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu du conseil municipal de la séance du 21/12/2009

- M. MAZAS : demande, point 6/ relatif au permis de construire de Gaec FOREST, que soit supprimé dans la décision, les termes : « ...fournis par la Chambre d'Agriculture... »
- M. CASES : demande, point 1/ relatif aux décisions modificatives budgétaires, que soit modifié les votes en ce sens :
 - * Pour : M. Landet, Cazaux, Ders, Gers, Pez, Pount Biset, Escach, Collao, Simon.
 - * Contre : M. Goncalves, Boulanger, Cases, Dubac, Combelles
- M. CASES : demande, point 2/ relatif à l'ATESAT, que soit modifié les votes en ce sens :
 - * Pour : M. Landet, Escach, Ders, Gers, Pount Biset, Cazaux, Simon, Pez, Collao, Mazas, Boulanger.
 - * Abts : M. Goncalves, Dubac, Cases, Combelles

Pour : M. LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, COLLAO, ESCACH, MAZAS, COMBELLES
Abst. : M. DUBAC, GONCALVES, BOULANGER, CASES, SIMON.

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 21/12/2009 est approuvé

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu du conseil municipal de la séance du 08/03/2010

- M. MAZAS : demande, point 1/ relatif à l'arrêt de projet du PLU communal, que la 1^{ère} phrase soit rédigée de la manière suivante : « Monsieur le Maire propose que les personnes intéressées au PLU quittent la séance et ne participent pas au vote et demande à M. Gers, Mazas, Dubac, et Mme Pez de quitter la séance. »
- M. MAZAS : demande que, dans la présentation du projet par M. Pount Biset, les termes soient rectifiés en ce sens :
 - concernant la surface agricole actuelle, 2000 ha actuellement, soit ± 81%
 - préciser qu'elle sera de 1950 ha en 2030
 - préciser que soit indiqué la progression urbaine, soit 58.14%
- M. CASES : demande que figure au compte rendu, la question posée par elle à l'assemblée « pourquoi la zone NA a été supprimée du projet par rapport la version précédente ? » ainsi que la réponse « c'est politique ».

Mr le Maire propose que tous ces chiffres soient supprimés du compte rendu.

Approbation du CR du 08/03/2010

Pour : M. LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, DUBAC, CASES, GONCALVES, BOULANGER, ESCACH, COLLAO, GERS, SIMON,
Contre : M. MAZAS, COMBELLES

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 08/03/2010 est approuvé

1/ TRAVAUX & ACQUISITIONS :

a) Acquisition de matériel d'entretien

Afin de faire l'acquisition de matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts, il a été fait appel aux entreprises suivantes pour : un taille haie, un taille haie sur perche, une tronçonneuse élagueuse, une débroussailluse.

Sté PICARD Auterive	1 784 € HT
Sté PEZ MINI MECA Saint-Léon	1 868 € HT
Sté MOTOCULTURE Nailloux	2 421 € HT
Sté ESPACE CHLORO L'Union	2 122 € HT

La commission travaux propose de retenir le devis de la Sté PEZ MINI MECA du fait de la proximité du service après -vente et de demander une subvention au Conseil Général.

Pour : M.. LANDET, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, DUBAC, MAZAS, COMBELLES, COLLAO, ESCACH

Abst. : M. DUBAC, GONCALVES, CASES, SIMON, BOULANGER, PEZ

Contre : 0

Cette délibération est adoptée.

b) Remplacement du chauffe-eau cumulus du vestiaire du terrain de sport communal

Les entreprises suivantes ont été sollicitées afin de procéder au changement du chauffe-eau du vestiaire du terrain sport communal.

Sté SUBRA Calmont	5 942 € HT
Sté LANDET Saint-Léon	5 974 € HT
Sté SCHILLING Daumazan	5 970 € HT

La commission travaux propose de retenir le devis de la Sté LANDET, qui comprend le remplacement des tuyaux inox d'évacuation des gaz et de faire une demande de subvention au Conseil Général.

Pour : M. PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, DUBAC, BOULANGER, MAZAS, COMBELLES, ESCACH, COLLAO.

Abst. M. GONCALVES, CASES, SIMON, LANDET

Contre : 0

Cette délibération est adoptée

c) Banque d'accueil de l'agence postale communale

Les entreprises suivantes ont été sollicitées afin de doter le bureau de l'APC d'une rehausse d'accueil afin de mieux recevoir le public et disposer d'emplacement supplémentaire.

Sté CECCONATO Ayguesvives	779 € HT
Sté PERRET Labège	1 257 € HT

La commission travaux propose de retenir le devis de la Sté CECCONATO pour la confection d'un meuble sur mesure.

➤ M. MAZAS : propose de faire étudier par la Sté CECCONATO la confection d'un bureau réellement adapté à la banque d'accueil.

Cette délibération est reportée.

d) Station d'épuration d'En Conté

La commission travaux propose de retenir la proposition de la Sté MSE qui a construit la STEP d'En Conté, pour un contrat annuel d'entretien assistance de 590 € HT

Pour : M. LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, COLLAO, ESCACH
Abst. : M. MAZAS, COMBELLES, GONCALVES, BOULANGER, CASES, SIMON, DUBAC
Contre : 0

Cette délibération est adoptée.

e) Carillon de Caussidières, rebobinage du moteur de volée

Les entreprises suivantes ont été sollicitées afin de procéder au rebobinage du moteur de volée du carillon de l'église de Caussidières.

Sté GASC Auterive	622 € HT
Sté LAPASSADE Fonsgrives	537 € HT

La commission travaux propose de retenir la Sté LAPASSADE

Pour : M. LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, COLLAO, ESCACH, MAZAS, COMBELLES, GONCALVES, BOULANGER, CASES, SIMON, DUBAC

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

f) Bilan réglementaire des stations d'épuration

La commission travaux propose d'accepter la proposition du Laboratoire Départemental de l'Eau du Conseil Général de la Haute-Garonne, afin de réaliser le bilan réglementaire 2010 des deux STEP, pour un montant de 1 215 € HT

Pour : M. LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, GERS, COLLAO, ESCACH, DUBAC
Abst. : M. MAZAS, COMBELLES, GONCALVES, BOULANGER, CASES, SIMON
Contre : 0

Cette délibération est adoptée.

g) Panneaux et numéros de voirie dans les lotissements

La commission travaux propose d'acquérir auprès de la Sté CHELLE les panneaux de rue et les numéros de voirie nécessaires aux lotissements Les Jardins du Soleil, Les Jardins de Laure, Les Bastides de Saint-Léon et le Clos Lauragais.

Il est décidé de demander un devis pour ces fournitures.

Cette délibération est reportée.

h) Logement de l'école de Caussidières

Le locataire du logement de l'école de Caussidières s'étant plaint, certificat médical à l'appui, de problèmes d'humidité dans ce bâtiment, la commission travaux propose de demander une expertise de ce logement à l'assureur de la commune.

➤ **M. GONCALVES** : demande s'il a bien été précisé l'utilité et l'importance de la VMC dans la rédaction du bail et demande copie du courrier qui a été adressé à la mairie.

Pour : M. LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, DUBAC, CASES, SIMON, BOULANGER, GONCALVES, MAZAS, COMBELLES, ESCACH, COLLAO, GERS

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

i) Programme école numérique rurale :

Le devis de matériel informatique pour le groupe scolaire présenté en 2009 a été réactualisé à la somme de 11 246 € HT, pour être proposé au programme 2010 Ecole Numérique Rurale. La subvention de l'Etat est de 80 % du HT d'un projet à concurrence de 9 000 € dans le respect du cahier des charges.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour effectuer une demande d'inscription au programme numérique.

Pour : M. LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, DUBAC, CASES, SIMON, BOULANGER, GONCALVES, MAZAS, COMBELLES, ESCACH, COLLAO, GERS

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ Médaille d'honneur du travail

Un employé de la commune ayant obtenu la médaille d'honneur du travail catégorie argent (20 ans de service), le Conseil Municipal peut accompagner cette attribution d'une prime ou gratification exceptionnelle.

Après discussion il est proposé d'attribuer une gratification d'un montant de 60 euros par année de service.

Pour : M. LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, DUBAC, CASES, SIMON, BOULANGER, GONCALVES, MAZAS, COMBELLES, ESCACH, COLLAO, GERS

Cette délibération est adoptée

3/ Cession à la commune des espaces communs des lotissements

Un projet de délibération est proposé à l'assemblée afin de régulariser l'acte de cession.

➤ **M. MAZAS** : signale que les parcelles B 1250 & B 1263 ne figurent pas dans l'acte, et propose de modifier le début de la délibération proposée : »M. le Maire n'ayant pas proposé de délibérer avant la signature de l'acte ... » et s'interroge qui va signer l'acte, l'Association Syndicale ayant été dissoute.

M. le Maire soumet au vote de l'assemblée le projet de délibération, sans modification.

Pour : M. LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, ESCACH, COLLAO, GERS

Contre : M. DUBAC, CASES, SIMON, BOULANGER, GONCALVES, MAZAS, COMBELLES.

12/ Bail de l'ancienne salle de classe de St-Léon

Les travaux de mise en conformité du local de l'ancienne salle de classe de St-Léon, avant location à Madame CODIS pour y implanter une supérette à compter du 01/09/2008 se sont élevés à la somme totale de 5 290 € TTC, pour un loyer mensuel de 350 €, le montant des loyers réglés depuis la signature du bail ayant couvert le montant des travaux, Mr le Maire propose un réaménagement à la baisse du loyer afin de permettre le maintien de l'activité.

Mme PEZ propose un loyer de 200 euros

Pour : M. LANDET, PEZ, POUNT BISET, CAZAUX, DERS, COLLAO, ESCACH, GERS

Abst. : M. MAZAS, COMBELLES, GONCALVES, BOULANGER, CASES, SIMON, DUBAC

Cette délibération est adoptée.

13/ Questions diverses

➤ M. CASES : demande quid des problèmes au groupe scolaire, liés aux dysfonctionnements constatés ?

→ M. le Maire précise que l'expertise est en cours d'instruction

➤ M. ESCACH donne compte rendu du Comité de Pilotage de l'Ecole au cours duquel il a été fait part du manque de place au CLSH, cette demande n'a pas reçu un avis favorable de CO.LAUR.SUD qui ne prévoit pas d'augmenter la capacité du centre.

Elle donne également compte rendu de la réunion du Conseil d'école qui s'est tenu le 23/03/2010

➤ M. MAZAS : propose, concernant la cession des chemins privés qui ont changé de propriétaire, de faire modifier les documents d'arpentage par un géomètre qui les a dressés en faisant appel au Cabinet SAINT AUBIN.

→ Il est proposé à l'assemblée de retenir le Cabinet SAINT AUBIN

➤ M. CASES : quid des modalités de vente des tickets de cantine, facturation au trimestre ou système actuel ?

→ M. le Maire indique que la formule actuelle reste en place, elle permet aux familles en difficulté de mieux gérer leur budget (achat des tickets à la semaine, au mois ou au jour le jour)

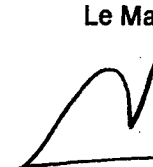
La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 14/04/2010

La séance est levée à 23h30

Le Secrétaire,


DERS Jean Jacques

Le Maire



LANDET Jean-Claude